



Mairie de Leudeville

N°332.2022.041

Arrêté réglementant la circulation pour la réhabilitation de la couche de roulement sur la RD 26 (Grande Rue) entre la sortie de l'agglomération et la Rue du Chant du Coq

Le Maire de la Commune de Leudeville,

Vu le code de la route et notamment ses articles R 44, R 225 et R 225.1

Vu le code de la voirie routière,

Considérant que pour le bon déroulement des travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur la Grande Rue (RD 26)

Arrêté

Article 1 :

-Les travaux se dérouleront du 22/08 au 26/08/2022 entre 20h et 6h.

Article 2 :

-La circulation et le stationnement seront interdits par tronçons pour ne pas gêner le bon déroulement des travaux sur la voie précitée

Article 3 :

-Pendant la durée des travaux, la déviation de la circulation sera assurée par la Société Colas, prestataire des travaux, 121 Rue Paul Fort, 91310 Monthléry

Article 4 :

-Les prescriptions sus-énoncées feront l'objet d'une pré-signalisation et d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

Article 5 :

-La gendarmerie de Marolles en Hurépoix et les autorités municipales sont chargées chacune en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Leudeville le 15 juin 2022

Le Maire Adjoint,

P.COUADE

